

# Débat d'orientations budgétaires

**Conseil municipal du 6 décembre 2024**

Débat d'orientations budgétaires

-

Le contexte du budget pour 2025

# Un contexte économique et financier du budget 2025 particulièrement préoccupant

## ☞ Une situation économique inquiétante

- Une croissance atone qui se confirme : limitée à + 1,1 % (hypothèse du Gouvernement) ou 1,2 % en 2025 selon la Banque de France.
- Des craintes quant à l'évolution du chômage avec des fermetures d'usines ou de sites annoncées (Michelin) et des industries de l'automobile et de la chimie fragilisées
- Une Europe économique fragilisée avec l'Allemagne, partenaire majeur de la France, qui voit sa situation économique se détériorer avec une stagnation voire une récession attendue en 2024 liée à la faiblesse des investissements des entreprises et à la chute de la production industrielle

## ☞ Une dette publique, non maîtrisée, à un niveau historique

- L'objectif de déficit public pour 2025 s'établit -5 % du PIB, après un dérapage prévisionnel réévalué début novembre à - 6,1 % en 2024 et -5,5 % en 2023
- La dette publique, qui a dépassé les 3 228 Md€, a atteint 112% du PIB mi-2024, après le niveau déjà record de 110,6 % fin 2023.
- Une situation dégradée qui a conduit l'Europe à déclencher une procédure pour déficit excessif en juillet dernier

☞ **Des taux d'intérêts encore élevés fin 2024 avec des marges bancaires en hausse** (malgré 3 baisses de taux de la BCE entre juin et octobre), **et qui devraient baisser modérément en 2025.**

# Le Projet de Loi de Finances 2025 : la traduction des erreurs de gestion de l'État aux conséquences majeures pour les collectivités

**Un manque de visibilité sans précédent pour les finances publiques locales rendant complexe les prévisions budgétaires à 2 mois du vote des budgets...d'autant plus difficile pour le bloc communal quand 2025 constitue la dernière année pleine du mandat avec la réalisation de nombreux investissements et le développement des politiques publiques**

## **Les impacts attendus :**

- Suppression de la taxe d'habitation, suppression de 50 % de la CVAE... : des décisions qui ont largement contribué à dégrader les finances de l'État, celui-ci n'étant pas en capacité de financer ces allègements fiscaux.
- A travers le Projet de Loi de Finances en cours de discussion, l'État fait payer aux collectivités les conséquences de ses choix avec des efforts de plus de 5 Mds € demandés aux collectivités.
- L'une des mesures prévoit un prélèvement plafonné à 2 % des recettes au profit d'un « fonds de réserve » afin d'alimenter la péréquation horizontale. Confiscation d'une partie des recettes des collectivités, cela revient à prélever directement les recettes fixées localement, notamment pour celles qui ont fait le choix de relever leur taux de fiscalité en cours de mandat
- **Un impact du PLF estimé à ce stade à 13,3 M€ pour la Ville de Nantes** au regard des prévisions budgétaires avant PLF dont 10 M€ au titre du fonds de réserve, 250 K€ sur la suppression du FCTVA en fonctionnement et 3 M€ en dépenses supplémentaires en cas de hausse des cotisations pour la CNRACL.

# Le PLF 2025 : la mise sous tension des finances publiques locales

Il est impossible au moment où le Débat d'Orientations a lieu de savoir ce qui sera in fine retenu dans la Loi de Finances 2025 au regard du contexte politique inédit à l'Assemblée nationale. Cette situation plonge l'ensemble des acteurs économiques, dont les collectivités, dans la plus grande incertitude.

## **Pour autant, à ce stade, ce que contient le PLF :**

- Une stabilité des dotations aux collectivités prévue en 2025, mais principalement destinée au financement de la croissance des dotations de péréquation
- Ponction des variables d'ajustement : -487 M€ sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- Suppression totale de la CVAE repoussée (jusqu'en 2029), mais compensée par une fraction de TVA figée à son niveau de 2023
- Diminution du FCTVA avec une baisse du taux de 16,404 % en 2024 à 14,85 % en 2025, et qui n'intégrera plus certaines dépenses de fonctionnement ajoutées il y a quelques années (voirie, entretien bâtiments...)
- Gel des fractions de TVA perçues en remplacement des impositions locales supprimées (TH / CVAE) au niveau de 2024
- Stabilisation des fonds de soutien à l'investissement local (DSIL...)
- Forte réduction du fonds vert (de 2,5 à 1 Md €) et maintien de la dotation Biodiversité
- Hausse des cotisations CNRACL possiblement de +4 points

# Le projet nantais au service de la transition écologique et de l'égalité

# Le projet nantais au service de la transition écologique et de l'égalité

**Le budget 2025 traduira nos ambitions sur les 2 marqueurs, piliers de toutes nos actions :**

- **Pour le climat**
- **Pour l'égalité**

Une actualisation de la présentation du « budget vert » et du « budget sensible au genre » sera réalisée au BP 2025.

**Ainsi, le budget 2025 visera à renforcer :**

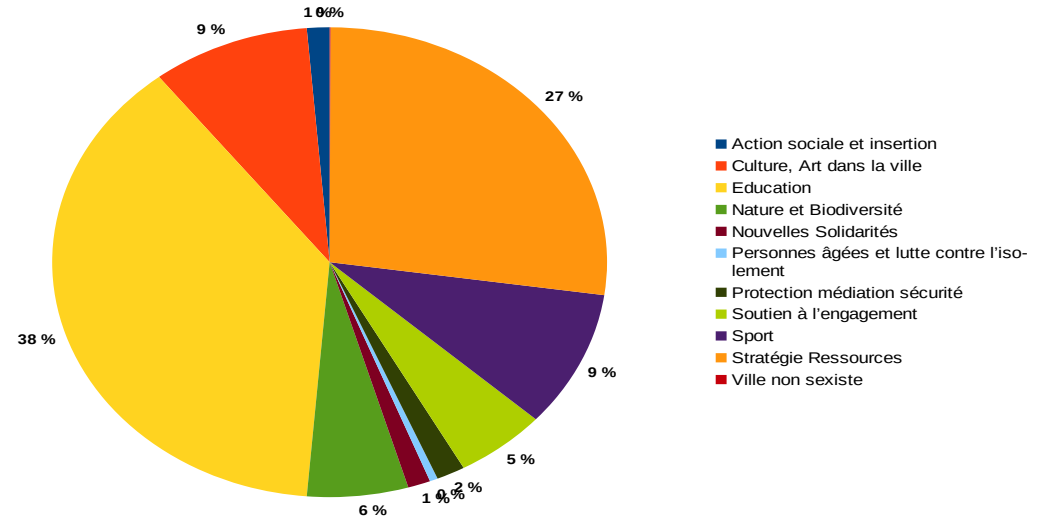
- *L'égalité pour un projet inclusif de toutes et tous*
- *La transition écologique pour répondre au défi climatique*
- *Le dialogue et la transparence pour associer les citoyens et les acteurs du territoire*
- *Les proximités pour être encore plus proche des habitants et à l'écoute des besoins*
- *L'innovation et l'expérimentation pour renouveler et stimuler l'action publique*

# Le projet nantais au service de la transition écologique et de l'égalité

**La programmation pluriannuelle des investissements : 725 M€ d'investissement programmés sur la période 2021-2026**

***L'investissement est mobilisé au bénéfice de l'éducation, la transition énergétique et la nature en ville, du sport et de la culture***

Politique publique	Total 2021-2026
Action sociale et insertion	9,6 M€
Culture, Art dans la ville	66,9 M€
Education	276,8 M€
Nature et Biodiversité	42,8 M€
Nouvelles Solidarités	9,6 M€
Personnes âgées et lutte contre l'isolement	3,4 M€
Protection médiation sécurité	12,1 M€
Soutien à l'engagement	38,6 M€
Sport	68,3 M€
Stratégie Ressources	197,3 M€
Ville non sexiste	0,4 M€
<b>TOTAL</b>	<b>725,7 M€</b>





# La stratégie financière retenue pour 2025 - 2026

# Malgré des économies supplémentaires en fonctionnement, la nouvelle contrainte financière pèsera sur les équilibres budgétaires en dégradant nos niveaux d'épargne

**Malgré cette contrainte, la Ville répondra aux besoins liés à la croissance démographique et accompagnera la résilience du territoire.**

La stratégie financière mise en œuvre depuis le BP 2022 est poursuivie pour permettre de réaliser un fort volume d'investissement (autour de 700 M€), et pour garantir les équilibres financiers sur la durée du mandat.

☞ **la Ville mobilise tous les leviers financiers à sa disposition :**

- un taux plancher d'épargne brute autour de 8 %

- un ré-endettement, étalé sur 5 ans, avec un objectif de capacité de désendettement inférieur à 9 ans en fin de mandat. Ce réendettement est couplé à un allongement de la durée de la dette (emprunts sur 20 ans contre 15 ans précédemment).

Dans ce contexte, la Ville priorise les « prêts bancaires verts et durables » (prêts à impact environnemental, obligation verte de l'AFL etc...).

☞ **la Ville bénéficie de la solidarité métropolitaine en lien avec le pacte financier renouvelé en 2022**

☞ **la Ville a décidé de soutenir ses niveaux d'épargne par la maîtrise des dépenses et un niveau suffisant de recettes**

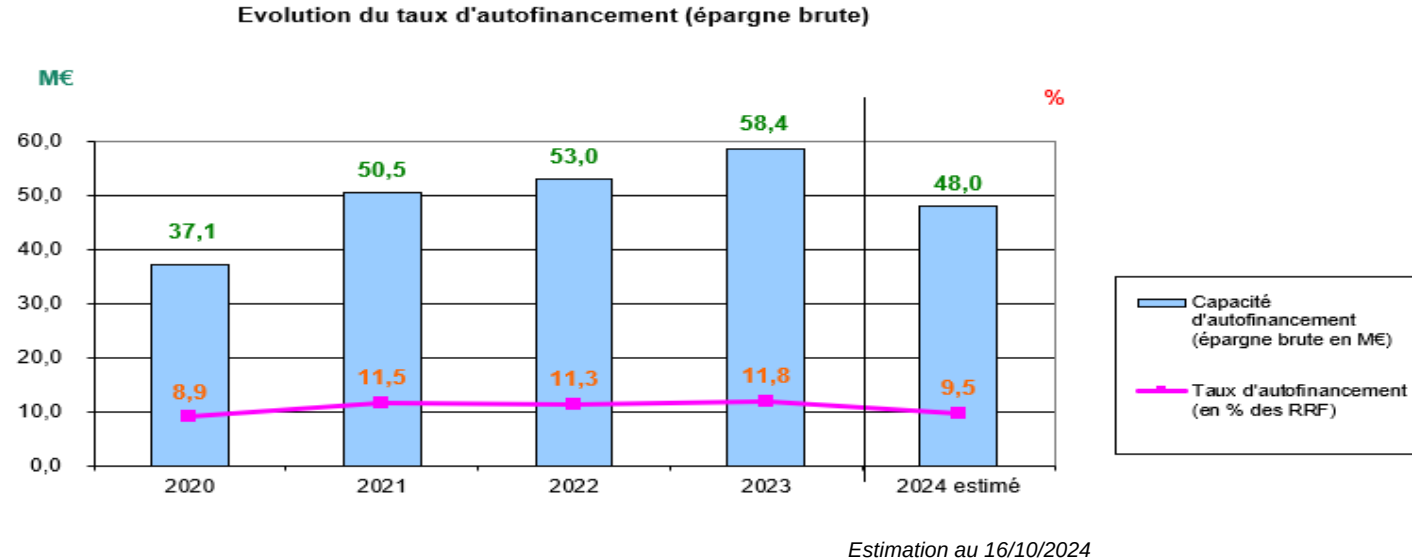
# **Cette contrainte financière nouvelle va nécessiter de faire :**

**1/ des économies en urgence en fonctionnement en respectant la cohésion sociale et la cohérence du projet politique**

**2/ de reporter des investissements au regard de la moindre épargne prévue**

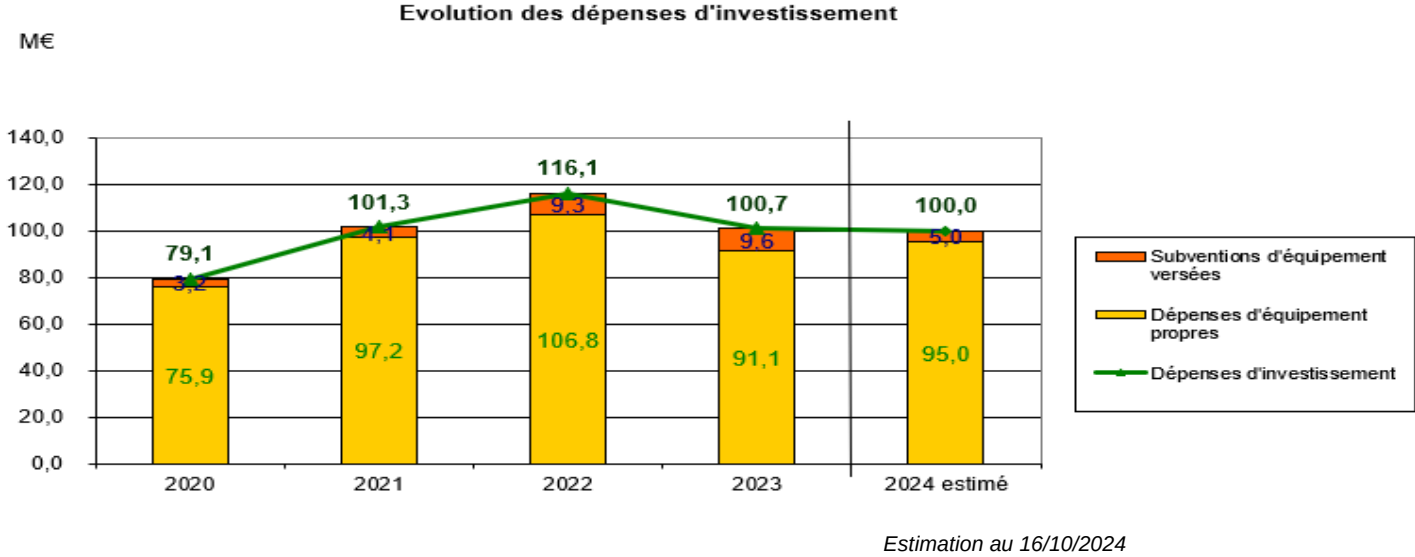
# Les tendances observées en 2024

# La rétrospective financière



- Dans un contexte encore inflationniste en 2024, l'épargne brute pourrait se contracter par rapport à 2023, tout en restant à un niveau supérieur au seuil plancher fixé.
- Le taux d'épargne brute serait de + de 8 %, conformément à la stratégie financière.

# La rétrospective financière

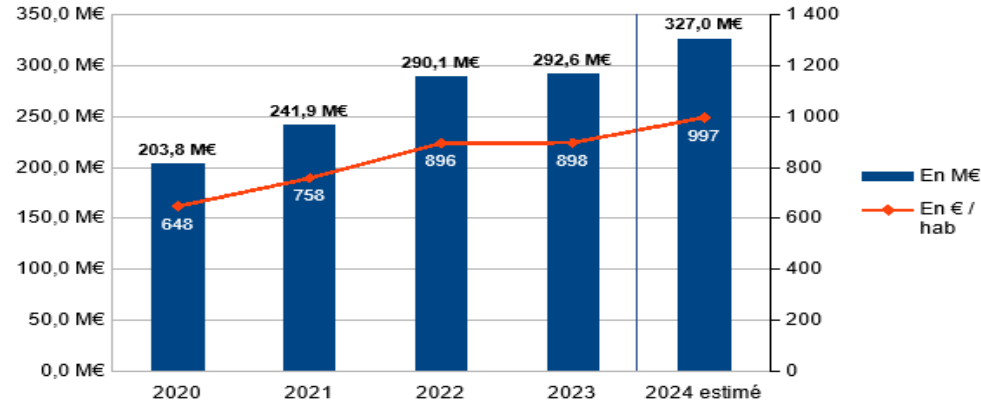


**Pour l'année 2024, les dépenses d'investissement seront proches de 100 M€ et l'encours de dette reste contenu (à 327 M€ environ).**

# Dettes de la Ville de Nantes

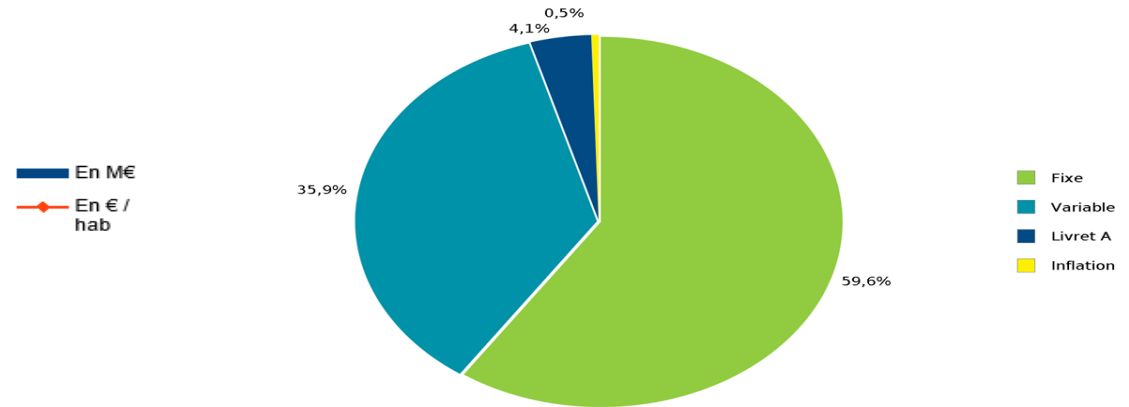
## La capacité de désendettement serait proche de 7,5 ans fin 2024 et devrait progresser légèrement fin 2025

Evolution de l'encours de dette au 31/12



Estimation au 16/10/2024

La dette s'élèverait à près de 327 M€ fin 2024 (997 €/hab.) et devrait rester contenue, à 377 M€ environ visés fin 2025.



La dette est saine (100% sans risque), diversifiée entre les prêteurs, et avec une répartition de taux optimisée : 60% à taux fixe et 40% à taux variable fin 2024, avant les emprunts de fin d'année.

Une répartition similaire sera recherchée en 2025.

Son taux moyen est proche de 2,55% fin 2024 (2,53% fin 2023) et devrait diminuer légèrement en 2025, autour de 2% fin 2025.

# Les orientations du budget 2025



# Les orientations pour 2025

- ✓ **La poursuite de la réalisation des investissements engagés sur le mandat, à un niveau toujours élevé**
- ✓ **Le maintien du niveau de service à la population, malgré la conjoncture contrainte**
- ✓ **Le respect de la stratégie financière du mandat : en matière de fiscalité, d'épargne et d'endettement**
- ✓ **L'intégration d'un effort d'économies complémentaires compte tenu du contexte national.**

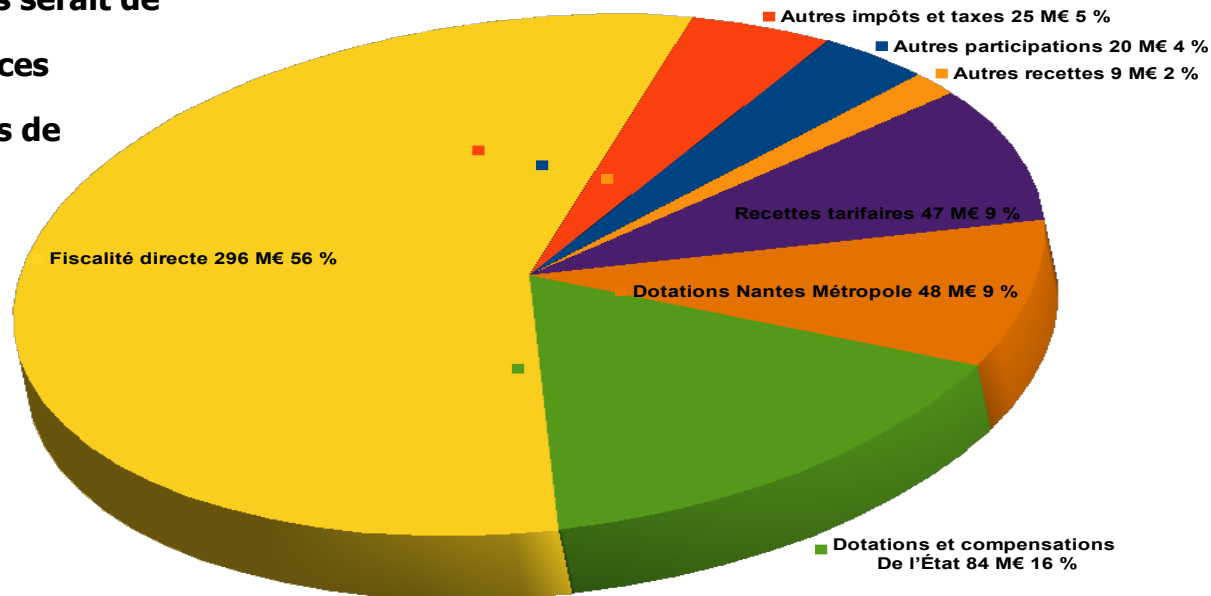
# Les projections de recettes de fonctionnement

## Les recettes de fonctionnement :

530 M€ environ au projet de budget 2025 avant PLF.  
Sans la ponction, la croissance des recettes serait de l'ordre de 15 M€.

Il conviendra de voir ce que la Loi de finances retiendra du PLF.

A date, l'impact serait de 10 M€ de recettes de fonctionnement en moins.



Estimation au  
16/10/2024

Les recettes de fonctionnement, hors mesures PLF, pourraient progresser de +3% par rapport au BP2024, sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales et de la population (+ 3 000 habitants) qui engendre une croissance de la DGF

# Les recettes de fonctionnement 2025

- **Les dotations et compensations de l'État (84 M€ environ) : +2,5 %**

La DGF serait en légère hausse (71 M€, +1 M€)

et bénéfice maintenu au titre de l'enveloppe DSU (+0,5 M€), mais baisse de certaines compensations.

- **La fiscalité (296 M€ environ) : la ville ne bougera pas son taux de TFB en 2025**

La réforme de la fiscalité locale (suppression de la TH) s'est achevée en 2023. Elle a bouleversé la nature des recettes : la ville perçoit depuis 2021 une part de TF du Département transférée à la place du produit de TH. Le produit attendu est en progression de l'ordre de 1,8 % lié à la révision forfaitaire des bases.

Par ailleurs, pour 2025, avec l'application de la majoration à 60 %, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires pourrait générer un produit estimé à 13 M€.

- **Les dotations de Nantes Métropole (48 M€ environ, +0,5 M€) : selon le pacte financier de solidarité révisé en 2022.**

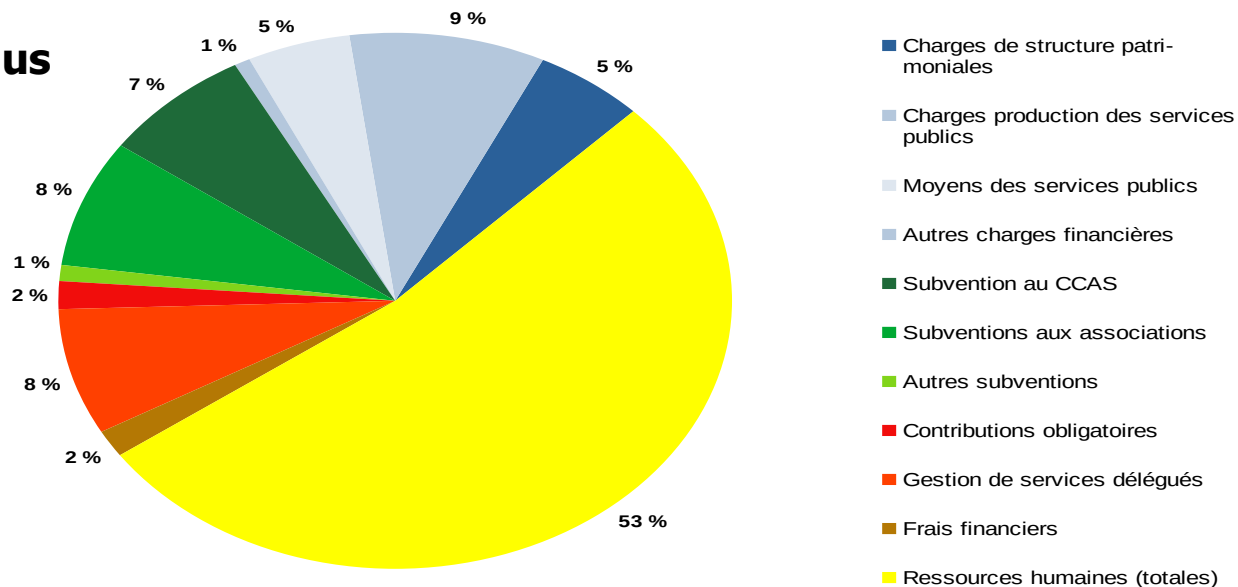
Nantes Métropole versera une attribution de compensation de 28 M€ environ. La Ville recevra une DSC (environ 17 M€) qui évoluera au même rythme que le panier fiscal de la Métropole, qui sera potentiellement impacté négativement si la LFI reprenait intégralement le PLF. La ville bénéficie aussi du plan d'aide aux communes disposant d'équipements aquatiques : 1,5 M€.

- **Les autres recettes (100 M€ environ) :** elles seront inscrites en légère progression par rapport au BP 2024.

Elles comprennent les recettes tarifaires : 47 M€, les participations des partenaires : 20 M€, les autres impôts et taxes : 25 M€ (dont 17 M€ de droits de mutation, de nouveau attendues en baisse), d'autres recettes diverses : 9 M€.

# Les dépenses de fonctionnement 2025

**Dépenses de fonctionnement :**  
**480 M€ environ hors financiers et**  
**490 M€ environ frais financiers inclus**  
**au projet de budget 2025**



Les dépenses de gestion (hors frais financiers) progresseraient d'environ +3,5% du BP 2024 au BP 2025. Avec les frais financiers, les dépenses de fonctionnement évolueraient de l'ordre de +3,6%.

# Les dépenses de personnel 2025

## ▪ La masse salariale

Représentant plus de la moitié du budget de fonctionnement de la Ville, le budget de masse salariale (environ 250 M€) traduira la volonté de répondre aux enjeux des politiques publiques, aux nouveaux équipements, au souhait de fluidifier l'activité et le service aux usagers

**Son évolution serait de l'ordre de +2,55%.**

Ce budget prendra en compte notamment :

- le glissement vieillesse et technicité, estimé à 0,8 % (+1,8 M€)
- les évolutions salariales nationales (SMIC, points d'indice) : +0,6 M€
- La hausse du taux de cotisation URSSAF de 1 % : +0,7 M€
- l'effet des évolutions des services publics souhaitées par la collectivité pour renforcer les services en contact direct avec la population : pour près de 2 % de la dynamique de la masse salariale.

# Structure des dépenses de personnel

- **Les effectifs permanents de la Ville**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'**effectif** de la Ville est de **3 689 agents permanents** (3 444 ETP) et de 427 agents sur emplois non permanents.

Son augmentation s'explique par la volonté de renforcer le service public dans la ville.

**1977 agents métropolitains sont mutualisés** entre la ville et la métropole au 01/01/2024.

Du fait des compétences de la Ville et des métiers exercés, les agents appartiennent principalement aux **filières technique (44,4%), administrative (18,6%), et sociale et médico-sociale (22,4%)**.

# Les autres dépenses de fonctionnement 2025

- **Les subventions pourraient atteindre 80 M€ environ** (16 % des dépenses de fonctionnement)  
avec notre contribution au CCAS (+9%) et aux autres organismes : Multi-accueils associatifs petite enfance, Piscine du Petit-Port..., et un soutien maintenu au secteur associatif (+0,8%) dans ce contexte économique difficile.
- **Les dépenses de services publics délégués et contributions obligatoires : 46 M€ environ**  
(10 % des dépenses de fonctionnement)  
financent principalement nos contrats avec Léo-Lagrange et ACCOORD (autour de +1,3 %) pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire, ainsi que nos participations (autour de +3%) pour les OGEC, en application de la nouvelle convention.
- **Les autres dépenses de gestion** (environ 20 % des dépenses de fonctionnement)  
comprennent les charges de structure, moyens généraux, charges de production des services publics...  
L'effort de maîtrise sera poursuivi dans une recherche de sobriété et efficience.  
Ainsi, **les dépenses de gestion courante évolueront de 2 % environ** par rapport au budget 2024, tenant compte des effets de l'inflation et pour prendre en compte les actions nouvelles du projet politique.
- **Les frais financiers** (environ 2 % des dépenses de fonctionnement) sont projetés à 8,5 M€ environ en 2025 (7,5 M€ estimés en 2024).

☞ *Des efforts de gestion complémentaires actuellement à l'étude seront mis en œuvre pour limiter la dégradation de nos niveaux d'épargne impactés directement par les ponctions du PLF 2025.*

# Les investissements 2025

**Le maintien d'un fort niveau d'investissement en 2025 pour la réalisation du projet pour notre territoire**

**En 2025, le volume des dépenses d'investissement s'établirait en inscription au BP2025 dans une fourchette en fonction des arbitrages autour de 130 M€ conformément à nos objectifs de PPI.**

Ce budget devra intégrer les nouvelles enveloppes récurrentes, ainsi que l'ouverture de nouveaux projets individualisés prêts à être lancés.

**Les crédits 2025 seront affectés à :**

✓ **l'entretien durable des bâtiments municipaux avec une enveloppe qui devrait atteindre 16 M€** : pour assurer la pérennité des bâtiments, améliorer les installations techniques et optimiser la performance énergétique du patrimoine de la Ville en vue de la réduction des consommations d'énergie en lien avec le Décret Tertiaire, installer des panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, conformément au contrat d'engagement sur la Transition énergétique ;

✓ **la poursuite du schéma directeur des écoles, avec une enveloppe d'environ 30 M€** : l'année 2025 verra la fin des travaux d'extension de l'école Beaujoire, le lancement des travaux d'extension de l'école George Sand / Camille Claudel, des études pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Zay, une année pleine de travaux d'extension de l'école Chauvinière et de construction de la nouvelle école sur l'Île de Nantes ; parallèlement, les travaux d'aménagements des cours d'école et du plan d'écomobilité se poursuivront



# Les investissements 2025

✓ **pour les associations** : les travaux de réhabilitation des pôles associatifs Le Coudray et Winnipeg, les aménagements dans l'ancien collège Rosa Parks ; les budgets participatifs seront poursuivis, ainsi que les aménagements liés à la 2<sup>ème</sup> édition des lieux à réinventer, avec les travaux de la Cure du Vieux Doulon, alors que sera lancée la 3<sup>ème</sup> édition de cette démarche citoyenne ;

✓ **en faveur du sport** : l'année 2025 verra la poursuite des travaux de restructuration de la piscine des Dervallières, la fin des travaux sur la piscine Petite Amazonie et le gymnase Gaston Serpette, l'extension des voies d'escalade dans la carrière Miséry, les aménagements du stade Procé en basket 3x3 et du plateau sportif, la réfection du terrain synthétique de la Gilarderie, la création d'un terrain de foot à 5 au stade de la Roche ;

✓ **dans le domaine culturel et patrimonial** : 2025 verra les travaux de restauration du clocher et de la flèche de l'église St-Clément, la friche artistique Mellinet et la réhabilitation de la Maison du Change – Maison de la Poésie et les travaux de sécurité de la médiathèque J. Demy ;

✓ **pour les espaces verts** : la poursuite de l'entretien des parcs et squares, de leurs allées, jeux et mobiliers, des aménagements d'îlots de fraîcheur, d'éco-paturage, de jardins familiaux ou dans le cadre de « Ma Rue est un Jardin », la requalification de nombreux squares et parcs (Crapa, Boucardière, jardins du musée Dobrée, square de la Halvêque, Michel Palas, Bottière Grande Garenne ...

☞ *L'impact du PLF 2025 nécessitera potentiellement des décalages d'opérations d'investissement en fonction du niveau d'épargne dégagée par la section de fonctionnement.*